

Cardinal Villeneuve Cie. au clergé

31 dec. 1935 Mand. XV  
p. 476

— 476 —

XVII

\* Danses nocturnes et scandaleuses (1)

Avec une profonde amertume et une bien vive inquiétude pour les consciences, Nous déplorons cette année encore, malgré Nos recommandations antérieures et Nos appels à une parfaite vie chrétienne, malgré les préceptes de l'Église et à l'encontre des règles les plus manifestes de la morale, en dépit enfin de la crise et à rebours, oserons-Nous dire, du bon sens lui-même, l'organisation des fêtes et danses en des hôtels, où on se livre le plus éperdument à la jouissance et qui se terminent par des orgies immomables. Notre peine s'accroît du fait que ce sont même de nos fidèles et des groupements dont Nous devrions attendre un tout autre esprit qui en agissent ainsi. La fleur de la jeunesse féminine ne redoute point de s'exposer de la sorte et de se livrer à des plaisirs qui finissent en de véritables saturnales. Comment pourrions-Nous laisser se produire sans les dénoncer de pareils scandales que l'on ne recule pas de donner pendant le saint temps du Carême qui devrait être consacré à la pénitence et aux réflexions salutaires. Aussi bien, dans Notre douleur de Pasteur des âmes et en vertu de Notre autorité archiépiscopale, protestons-Nous ouvertement contre ces abus pervers, et rappelons-Nous à tous ceux qui ont encore un reste de conscience et qui peuvent redouter les malédictions et la colère divines qu'ils doivent s'abstenir de paraître à ces réunions. Les parents prennent une bien grave responsabilité s'ils laissent leurs fils et leurs filles s'y présenter, et plaise au ciel que l'ignominie ne les frappe point en retour de tant de faiblesse.

25 mars 1935.

(1) Les communiqués marqués d'un astérisque (\*) sont ceux qui dans "La Semaine Religieuse de Québec" portent la signature de Son Eminence le Cardinal.

MANDEMENTS

LETTRAS PASTORALES et CIRCULAIRES

des  
Évêques de Québec

Vol. 14

1932-35

1936  
Québec  
Chancellerie de L'archevêché